

Une enquête sur le tabagisme qui part en fumée !

Fresnes, le 20 mai 2026

La section de l'organisation du dialogue social de la DGAP vient de relayer une initiative du bureau de la recherche, de la donnée et de l'évaluation (EX3). Il s'agit d'une étude intitulée « *recherche sur le tabagisme des personnels pénitentiaires de surveillance* », portée par l'Université de Paris-Nanterre, le laboratoire CLIPSYD et le service d'addictologie du GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences.

Sur le papier, l'intention semble louable. L'administration nous explique que cette étude permettra d'orienter les décisions de santé publique, d'améliorer la prévention et la santé au travail dans nos établissements. **L'UFAP UNSa Justice de Paris** ne peut que s'associer à une démarche visant à prendre soin de la santé des agents.

Mais dans la réalité, la méthode employée frise le grand n'importe quoi !

En y regardant de plus près, la construction de cette enquête s'avère incohérente...

Oubliés, les personnels Administratifs, Techniques et d'Insertion/Probation ! La DGAP semble considérer que ces catégories de personnels sont immunisées contre les ravages du tabac. Pourtant, le tabagisme, qu'il soit actif ou passif, touche **l'ensemble** des agents pénitentiaires, sans distinction de corps !

Le grade de Commandant tout simplement rayé de la carte ! L'enquête s'adresse au Corps d'Encadrement et d'Application et se limite au grade de Capitaine pour le Corps de Commandement. Les Commandants apprécieront... Le stress, la pression et le tabagisme s'arrêtent-ils donc par magie en fonction du grade et du galon ?

La DGAP ne risque pas d'éclairer notre santé au travail ni nos conditions d'exercice...

Au mieux, elle continuera de les enfumer !

Pour **l'UFAP UNSa Justice de Paris**, cette vision segmentée est un non-sens. On ne fait pas de la santé publique « à la carte ». Tous les personnels pénitentiaires subissent quotidiennement des conditions de travail de plus en plus dégradées et de plus en plus rudes, en milieu fermé comme en milieu ouvert. Tous méritent d'être pris en compte dans les dispositifs de prévention.

Si la DGAP souhaite obtenir des données fiables et mener une véritable politique de santé au travail, elle doit revoir sa copie et intégrer **TOUS** les acteurs de la pénitentiaire.